

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du lundi 22 juin 2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 049-200054435-20260622-2026_036-DE

SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 9

Nombre de membres présents : 6

Date de la convocation : mercredi 17 juin 2026

Délibération n° : 2026-036

Le lundi 22 juin deux mille vingt-six, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, à St Macaire en Mauges, à la Résidence Autonomie Avresne, Allée de l'Avresne, sous la Présidence de Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (6) : Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Annie Naud, Elizabeth Pouplard, Nadège Séchet, Isabelle Suteau.

Membres excusés n'ayant pas donné de délégation de vote (3) : Philippe Brin, Richard Cesbron, Valérie Godineau

Membre absent ayant donné une délégation de vote (0) :

Absent	Délégation de vote à

Secrétaire de séance : Cécile Fleurance

Budget annexe Résidence Autonomie_compte administratif 2025

Rapporteur : Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS

EXPOSÉ DES MOTIFS

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président ou le Vice-Président du CCAS présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné le compte administratif, ni participer au vote.

La loi oblige de voter le compte de gestion avant d'adopter le compte administratif correspondant.

SECTION EXPLOITATION (=fonctionnement)			
Libellé	Budget voté 2025	Budget réalisé 2025	% réalisé
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (déficit)	431 379,96 €		
DEP.AFFERENTES A L'EXPLOIT.COURANTE (011)	878 200,00 €	796 844,15 €	91%
DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL (012)	1 201 998,43 €	1 132 570,39 €	94%
DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE (016)	435 500,00 €	420 092,20 €	96%
Total Dépenses	2 947 078,39 €	2 349 506,74 €	80%
PRODUITS DE LA TARIFICATION (017)	1 440 000,00 €	1 019 722,30 €	71%
AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION (018)	1 496 578,39 €	1 214 234,80 €	81%
PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES (019)	10 500,00 €	9 143,00 €	87%
Total Recettes	2 947 078,39 €	2 243 100,10 €	76%
	Solde Exploitation	-106 406,64 €	

SECTION INVESTISSEMENT

Libellé	Budget voté 2025	Budget réalisé 2025	% réalisé
AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS (13)	8 000,00 €	7 968,10 €	99,6%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (16)	33 500,00 €	32 321,67 €	96%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (20)	- €	- €	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (21)	155 873,22 €	19 270,09 €	12%
IMMOBILISATIONS EN COURS (23)	277 665,68 €	33 230,25 €	12%
Total Dépenses	475 038,90 €	92 790,11 €	20%
Excédit invest reporté (001)	355 582,72 €	- €	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (28)	93 000,00 €	85 906,24 €	92%
FCTVA (10222)	- €	40 566,57 €	
SUBVENTIONS (13)	11 456,18 €	30 047,00 €	262%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (16)	15 000,00 €	7 200,00 €	48%
IMMOBILISATIONS EN COURS (23)	- €	2,21 €	
Total Recettes	475 038,90 €	163 722,02 €	34%
	Solde Investissement	70 931,91 €	

Fonctionnement :**La principale dépense :**

- Repas produits par le portage pour l'Avresne
- Repas achetés à Restoria pour le Bosquet et Clairefontaine
- Dépenses du personnel

La principale recette :

- Les loyers des résidents, Les charges de structures et APL
- Les repas et charges d'hébergement
- Refacturation de la main d'oeuvre du portage sur l'autre service (Portage de repas)
- Forfait autonomie (financement du Département)

Investissement :**La principale dépense :**

- Travaux de remise en état des logements

Les principales recettes :

- Subvention Carsat
- FCTVA investissement

DÉLIBÉRATION

VU le Code de l'Action Sociale et notamment les articles L123-4 et suivants,

VU l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le compte de gestion 2025 du budget annexe « Résidences autonomie » établi par le receveur municipal

CONSIDERANT la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget annexe « Résidences autonomie »

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.



Christelle Dupuis
Vice-Présidente du CCAS